

<https://www.snetap-fsu.fr/Regularisation-salariale-des-ACEN-vos-elu-es-rencontrent-le-SRH.html>



Régularisation salariale des ACEN : vos élu.es rencontrent le SRH

- Métiers - Enseignant.e - Non titulaires, actualités - ACEN, ACR, vacataire, CCP nationale -

Date de mise en ligne : lundi 20 juin 2022

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

- **Sur la reprise d'ancienneté des [ACEN](#) embauchés avant 2018 :**

Quel est le calendrier de rattrapage des échelons pour les ACEN embauchés avant 2018 ?

Le rattrapage des échelons, suite à la mise en place de la nouvelle grille indiciaire des ACEN en 2018 (<https://www.snetap-fsu.fr/La-remuneration-des-ACEN-le-serpent-de-mer-du-MAA.html>) a débuté il y a quelques semaines. Le SRH s'engage à finaliser ces rattrapages cet été et à verser la prime d'attractivité consécutivement.

- **Sur la reprise d'expérience professionnelle (enseignement) des ACEN embauchés après 2018 ("néo-ACEN") :**

Quand va s'opérer la prise en compte de l'expérience professionnelle des "néo-ACEN" ?

Lors de notre précédente bilatérale, le SRH s'était engagé à procéder à la revalorisation sur un an (année civile) contrairement aux deux années annoncées initialement (<https://www.snetap-fsu.fr/Enfin-une-reevaluation-des-salaires-des-neo-ACEN.html>). Cette revalorisation va s'opérer après les rattrapages d'échelons des ACEN et devrait donc débuter cet automne.

Comment va s'opérer la prise en compte de l'expérience professionnelle des "néo-ACEN" ?

L'administration n'a toujours pas acté la méthode pour mettre en place cette revalorisation qui reste à "affiner" ! Interrogé sur comment s'assurer d'avoir toutes les pièces justifiant de l'expérience des agents dans leur dossier, le SRH semble confiant car il estime avoir des dossiers d'agents bien "fournis"...

Nous vous invitons à réunir dès à présent toutes les pièces justifiant de votre expérience pro et à être très vigilant.e.s cet automne lors de la reprise d'ancienneté. En cas de problème vous pourrez mandater le Snetap [FSU](#) pour intervenir !

Qu'en est-il des "néo-ACEN" qui quitteront le MASA le 31 aout ?

Visiblement gêné par la question, le SRH va interroger ses services...

Nous invitons les collègues dans cette situation à prendre contact avec nous !

- **Sur la transformation des contrats [ACER](#) 10 mois en contrats 12 mois :**

Nous avons dénoncé l'iniquité des contrats ACER sur 10 mois alors même que l'agent fournit le même travail qu'un ACEN recruté sur 12 mois ! Le SRH a rétorqué qu'il n'avait pas la main sur ce sujet, car géré par les [SRFD](#) ! Visiblement gêné (une fois de plus) par notre insistance, le SRH doit saisir la [DGER](#) sur le sujet...

Nous invitons les collègues qui seraient dans cette situation cette année ou à la rentrée prochaine à prendre contact avec nous !